

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

**PRENEZ AVIS** que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur les demandes de démolition du bâtiment principal ci-après écrite lors de sa séance du 9 avril 2024 à 19h30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- **Démolition du bâtiment principal – 894, rue Mason**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité l'unité d'habitation unifamiliale située au 894, rue Mason dans la zone H-39 à Otterburn Park.

- **Démolition du bâtiment principal – 381, chemin Ozias-Leduc**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 381, chemin Ozias-Leduc dans la zone HC-91, à Otterburn Park.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à l'attention de madame Cloé Deschênes, chef de division urbanisme et développement durable, par courriel au [cdeschenes@opark.ca](mailto:cdeschenes@opark.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc

Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 26 MARS 2024**

Christine Ménard, directrice générale  
Assistante-greffière